

Association Sportive du Golf de Caen

Règlement des compétitions 2019

Le présent règlement s'applique à toutes les compétitions organisées par L'Association Sportive du Golf de Caen (ASGC). Les compétitions figurent au calendrier annuel publié en début de saison ; elles peuvent être annulées, remplacées, reportées ou modifiées sur décision du Comité.

Ce règlement est conforme au livret des nouvelles « Règles de Golf » et à la section 5A du livre des « Procédures pour le Comité » applicables depuis le 1^{er} janvier 2019.

1. Parcours et règles en vigueur.

Le parcours est celui du Vallon pour les compétitions sur 18 trous et du Bois pour celles sur 9 trous.

Pour toutes les compétitions, les Règles de Golf applicables en janvier 2019 approuvées par « the Royal and Ancient Golf Club of Saint Andrews » (R&A) avec leurs interprétations, les règles locales permanentes des épreuves fédérales amateurs (voir vademecum de la FFGolf), les règles locales permanentes spécifiques au terrain, ainsi que le présent règlement s'imposent à tout joueur (voir règle 1.3a des Règles de Golf).

Les règlements, général ou spécifiques, des compétitions fédérales amateurs figurant dans le vademecum sportif de la FFGolf s'appliquent intégralement. Le vademecum est consultable sur le site internet de la FFGolf.

Dans le cas où un sponsor dispose d'un règlement particulier, ses propres règles sont appliquées à cette compétition.

2. Eligibilité des participants

Les compétitions sont ouvertes à tous les joueurs, membres ou non de l'ASGC, amateurs, licenciés auprès de la FFGolf et ayant produit un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou ayant rempli le questionnaire de santé prévu à cet effet.

Les joueurs étrangers non affiliés à la FFGolf sont également admis sous réserve d'acceptation de leur participation par le comité et qu'ils aient un index certifié par la fédération de golf de leur pays.

Le champ de joueurs est limité à 120 sur le parcours de 18 trous et à 44 sur celui de 9 trous.

3. Inscriptions

Elles sont ouvertes dix jours avant la date de la compétition, réalisées exclusivement sur le site www.isp-golf.fr via celui de l'ASGC, www.golfdecaen.com. Les désinscriptions sont réalisées sur ce même site.

Les inscriptions par un autre moyen, notamment à l'accueil du golf, ne sont pas acceptées.

Elles sont closes dès que le quota du nombre de joueurs est atteint, au plus tard l'avant-veille de la rencontre à 23h.

En cas de nécessité les membres de l'ASGC et les abonnés au golf de Caen la Mer sont prioritaires.

Le droit de jeu est fixé, sauf autre disposition, à 15 euros, somme réduite à 5 euros pour les membres de l'ASGC, gratuit pour les moins de 21 ans membres de l'ASGC. Il doit être réglé lors de la remise de la carte de score, le jour de la compétition.

4. Groupes et heures de départ

A chaque fois que cela est possible, les joueurs dont l'index est inférieur à 36 choisissent entre deux tranches horaires, fonction du nombre de participants. A partir de 36 ils partent en deuxième tranche.

Pour chaque tranche, les départs des compétitions en simple sont établis par ordre croissant des index.

Les départs des compétitions en double peuvent être établis par affinités.

Les heures des départs sont disponibles la veille de la compétition à partir de 16 heures. Elles sont consultables par voie d'affichage au club house, mises en ligne sur le site de l'ASGC www.golfdecaen.com et sur l'espace licencié de chaque joueur consultable sur l'application « ffgolf » pour smartphone ou sur le site de la FFGolf www.ffgolf.org.

Les joueurs doivent se présenter au starter 10mns avant l'heure de leur départ.

Tout joueur prévenant l'accueil du golf de son absence de la compétition avant son heure de départ sera « forfait », ce statut étant sans influence sur l'évolution de son index.

Il sera disqualifié avec évolution de l'index s'il n'a pas prévenu de son absence avant son heure de départ selon la règle 1.2 (grave faute de comportement), ou s'il a plus de 5mns de retard au départ.

5. Séries et forme de jeu

A moins qu'il en soit précisé autrement sur la carte de score ou par voie d'affichage, la forme de jeu est le stableford ou le stroke-play. Les séries des compétitions en simple sont

1ere série jusqu'à 15.4 pour les messieurs, 20.4 pour les dames

2eme série de 15.5 à 24.4 pour les messieurs, 20.5 à 54 pour les dames

3eme série de 24.5 à 54 pour les messieurs

Une série dont le nombre de joueurs est inférieur à 5 est regroupée avec une autre.

Dans chaque série il peut être établi un classement brut et un classement net, pour les dames et pour les messieurs.

Une seule série pour les compétitions en double, les index supérieurs à 36 sont ramenés à 36.

Au cas où le sponsor dispose d'un règlement particulier, celui-ci sera appliqué à la compétition.

6. Voiturettes

L'usage des voiturettes est interdit pour toutes les compétitions, sauf pour les joueurs ayant une invalidité avérée et reconnue officiellement ou disposant d'un certificat médical de moins de 3 mois l'autorisant.

Le Comité est habilité à prendre toutes décisions qui contreviendrait à cette disposition.

7. Marques de départ

Elles sont indiquées sur la carte de score ou par voie d'affichage.

Pour les compétitions en simple, et pour toutes catégories d'âge, les marques de départ suivantes sont utilisées et servent pour le calcul du handicap

marques blanches : 1ere série messieurs, marques jaunes : 2eme et 3eme séries messieurs

marques bleues : 1ere série dames, marques rouges : 2eme série dames.

Le comité se réserve la possibilité d'utiliser des marques de départ différentes pour certaines catégories d'âge ; la carte de score sera alors paramétrée en conséquence.

Pour les compétitions en double les marques suivantes sont utilisées : marques jaunes : messieurs, marques rouges : dames.

8. Cartes de score, recording, enregistrement des scores (Règles 3-3b)

Les cartes sont distribuées à chaque joueur après paiement du droit de jeu.

Y figurent les directives relatives à la compétition, le temps de jeu à respecter et l'éventuel placement de la balle.

Le score brut par trou sera inscrit lisiblement par le marqueur, sans rature.

En stableford lorsque le score ne donne pas lieu à l'attribution de point, une croix pourra être notée.

A l'issue de la partie, chaque compétiteur doit vérifier avec son marqueur les scores bruts inscrits sur chaque trou avant que les deux signatures soient apposées sur la carte. Celle-ci doit être rendue au comité aussitôt que possible après la fin de la partie (règle 3.3b(2))

La carte sera considérée comme rendue et ne pourra plus être modifiés, sauf par le comité, lorsqu'elle aura été déposée dans la boîte « recording » située à l'accueil du golf, ou, si un membre du Comité est présent, après la lui avoir remise.

9. Départage

Hormis pour le championnat du club, il n'y a pas de play-off. Le départage est effectué automatiquement par le programme informatique RMS de la FFGolf selon les principes suivants : les ex-aequo sont départagés sur les 9, 6, 3 et le dernier trou. Si l'égalité subsiste les scores des 6 derniers trous, les 3 derniers trous et le dernier trou des 9 premiers trous seront considérés à tour de rôle.

En cas d'égalité parfaite sur les 18 trous, les compétiteurs sont classés, que ce soit en brut ou en net, de l'index le plus élevé à l'index le plus faible. Si en outre les index sont identiques, un tirage au sort est effectué par le comité.

10. Remise des prix

Elle se déroule le soir de la compétition, en règle générale au club-house, la présence de tous les joueurs est souhaitée par respect pour le sponsor.

Les prix sont conformes aux dispositions de la règle 3 du « statut d'amateur » prévu par la FFGolf.

Sauf dispositions souhaitées par le comité ou le sponsor, les prix sont remis aux gagnants, en brut et en net, par séries, sans cumul, le net primant le brut.

Les prix sont remis aux gagnants présents. En cas d'absence d'un gagnant ce prix est remis au joueur classé immédiatement après, le dernier prix de la série est tiré au sort.

Les prix concernant le concours de drive et de précision sont remis aux gagnants présents. En cas d'absence ils sont tirés au sort. Un tirage au sort des cartes de score est généralement effectué pour récompenser des joueurs n'ayant pas déjà reçu un prix par le classement à la compétition.

Dans le cas où il y a cumul des prix gagnés par le classement et le tirage au sort, le joueur gagnant concerné pourra exceptionnellement échanger le prix gagné par tirage au sort et restituer celui gagné par le classement. Celui-ci sera tiré au sort.

11. Moment où le résultat de la compétition est définitif (Règle 20.2)

Le résultat d'un match-play est acquis lorsqu'il est enregistré par les joueurs sur la feuille de résultats du tableau officiel du club-house. Une compétition en stroke-play est terminée lorsque les gagnants ont été annoncés lors de la remise des prix.

12. Comité de la compétition. Arbitre

Le Comité de chaque compétition est constitué par les membres pris dans la liste suivante ayant accepté d'être présent pour l'organisation de la compétition : le président de l'ASGC, les membres de la commission sportive, toute personne agréée par la commission.

Toutefois, tous les membres de la commission sportive, qu'ils aient été présents ou non le jour de la compétition, sont réunis aussitôt que possible, à l'initiative du président de l'ASGC, pour statuer sur une pénalité de disqualification susceptible d'être imposée à un joueur après l'annonce du résultat définitif d'une compétition en match-play, suite à une réclamation recevable (règle 20.2^e(1)), ou après la fin d'une compétition en stroke-play (règle 20.2^e(2)).

Par ailleurs le comité peut désigner un arbitre pour une compétition sous réserve que ce soit une personne ayant les capacités reconnues par la FFGolf.

Approuvé par la commission sportive et adopté par le comité directeur en mars 2019, modifié en septembre 2019.

